

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

002/05/2024

EXERCICE 2024

Vote du CFU 2023

Membres en exercice :	13
Présents :	09
Suf. Exprimés :	09
Votes pour :	09
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme ROTH

Date de convocation : 17 Mai 2024

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme JACQUELIN (Suppléante) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme BRUNAUD (Suppléante) de St Florent/Cher.

Etaient excusé(s) :

Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Ont donné « Pouvoir » :

/

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Comité Intercommunal n° 006/10/2023 du 19/10/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du xx/xx/2023 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du SITS Charost – St Florent/Cher ;

Vu le CFU 2023 du SITS Charost – St Florent/Cher ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre CFU et qu'elle ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme LOZACH-SIRET, la Présidente a quitté la séance et le Comité Intercommunal a siégé sous la présidence de M. GONTHIER élu Président de séance pour le vote ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance élu :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	67 776,00	164 996,89	232 772,89
	Recettes réalisées	67 864,74	197 013,91	264 878,65
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	185 740,20	280 134,80	465 875,00
	Dépenses réalisées	31 462,54	188 664,26	220 126,80
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	36,402,20	8 349,65	44 751,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+ / -)	117,964,20	115 137,91	233 102,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	154,366,40	123 487,56	277 853,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ / -)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	154,366,40	123 487,56	277 853,96

.../...

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve le compte Financier Unique 2023 du SITS Charost – St Florent/Cher
- autorise Mme la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Saint Florent/Cher, le 31 Mai 2024

Au registre sont les signatures

S. ROTH
Secrétaire de séance

G. GONTHIER
Vice-Président du SITS

Rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le :
Publiée le :
La Présidente du SITS,

